PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 11 AVRIL 2023 À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE AU 635, 5° RUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Mathieu Blanchette
Poste no 2 : Harold Mercier
Poste no 3 : Gilles Bernatchez
Poste no 4 : Daniel Fournier

Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard,

maire-suppléant

Et:

La greffière adjointe : Nadia Soucy

Est absent :

Le conseiller :

Poste no 6 : André Minville

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.
- 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
- 3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
- 4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
- 5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 MARS 2023, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.
- 6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2023.
- 7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.
- 8. CORRESPONDANCE.
- 9. PAIEMENT AU MINISTRE DES FINANCES POUR LES SERVICES DE LA SURETÉ DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2023.

- 10. PAIEMENT DE LA FACTURE INV/2023/02/0013 DE GANEX INC.
- 11. PAIEMENT DE LA FACTURE 937 DE LA M.R.C. LA CÔTE-DE-GASPÉ.
- 12. RENOUVELLEMENT DES SERVICES DE NUTRITE POUR L'ÉTÉ 2023.
- 13. SOUMISSION UNIFORMES POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.
- 14. CONTRAT DE LOCATION DU 722, 4º RUE SALON DE COIFFURE DAN.
- 15. DEMANDE DE L'ORGANISATION DU FESTIVAL EN CHANSON DE PETITE-VALLÉE.
- 16. DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES LA CELLULOSE.
- 17. DEMANDE DE MADEMOISELLE SARA-EVE LEVER.
- 18. AFFAIRES NOUVELLES.
- A)
- B)
- C)
- 19. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
- 20. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'ajout au point 18 de l'élément suivant :

- A) DEMANDE DE L'ÉCOLE DES PROSPECTEURS RÉF. : ACHAT DE DICTIONNAIRES.
- 3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 mars 2023 est déposé.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 mars 2023 soit et est adopté tel que présenté.

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit avec les membres du Conseil, les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 MARS 2023, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.

Le bordereau des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2023, excluant les dépôts salaires et qui s'élève à 198 056,94 \$, est déposé pour acceptation par les membres du Conseil.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du $1^{\rm er}$ au 31 mars 2023 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2457 à 2472, les dépôts directs 1 322 à 1 371 ainsi que les prélèvements 1 065 à 1104 confirment les paiements effectués du $1^{\rm er}$ au 31 mars 2023 et totalisant la somme de 198 156,94 \$.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2023.

Le rapport des revenus et dépenses au 31 mars 2023 est déposé pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 31 mars 2023 se lit comme suit :

Revenus :

Au 31 mars 2023 : 1 234 905,31 \$

<u>Dépenses</u>:

Au 31 mars 2023 : 371 547,02 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 31 mars 2023 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Le rapport du directeur intérimaire du Service de Sécurité Incendie pour le mois de février est déposé auprès des membres du Conseil.

8. CORRESPONDANCE.

1. Courriel de monsieur Pierre Châteauvert, directeur des politiques à la Fédération québécoise des municipalités relativement au texte de la chronique publié dans les quotidiens de la COOP et ayant pour titre « Les élus ne veulent plus être des punching bags ! ».

9. RÉSOLUTION 23-047 - PAIEMENT AU MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2023.

CONSIDÉRANT

la facture 105573 du ministère de la Sécurité publique du Québec pour les services de la Sûreté du Québec à Murdochville au montant de dix-sept mille quatre cent soixante-et-un dollars (17 461 \$).

CONSIDÉRANT QUE cette somme est payable en deux (2) versements, soit un de huit mille sept cent trente-et-un dollars (8 731 \$) au plus tard le 30 juin 2023 et un de huit mille sept cent trente dollars (8 730 \$) au plus tard le 31 octobre 2023.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le paiement de la facture numéro 105573 du ministère de la Sécurité publique du Québec pour un montant total de dix-sept mille quatre cent soixante-et-un dollars (17 461 \$) soit fait au ministre des Finances de la façon suivante :

- Au plus tard le 30 juin 2023 : 8 731,00 \$
- Au plus tard le 31 octobre 2023 : 8 730,00 \$

10. RÉSOLUTION 23-048 - PAIEMENT DE LA FACTURE INV/2023/02/0013 DE GANEX INC.

CONSIDÉRANT

la facture INV/2023/02/0013 de Ganex inc. pour l'achat et l'installation d'un démarreur de puits automatique au montant de 5 780 \$ plus taxes applicables.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement de la facture INV/2023/02/0013 de Ganex inc. pour l'achat et l'installation d'un démarreur de puits automatique au montant de 5 780 \$, plus taxes applicables, soit un montant total de 6 645,56 \$, soit et est donnée.

11. RÉSOLUTION 23-049 - PAIEMENT DE LA FACTURE 937 DE LA M.R.C. LA CÔTE-DE-GASPÉ.

CONSIDÉRANT

la facture 937 de la M.R.C. au montant de 3 500 \$, plus taxes applicables, pour le partage de ressources humaines.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement de la facture 937 de la M.R.C. au montant de 3 500 \$, plus taxes applicables, pour le partage de ressources humaines, au montant de 3 500 \$, plus taxes applicables, soit un montant total de 4 024,13 \$, soit et est donnée.

12. RÉSOLUTION 23-050 - RENOUVELLEMENT DES SERVICES DE NUTRITE POUR L'ÉTÉ 2023.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville bénéficie pour une deuxième année d'un forfait Fidélité pour le traitement de ses pelouses auprès de la compagnie Nutrite.

CONSIDÉRANT QUE les factures 41984, 41988, 41992, 41996, 42000 et 42004 de Nutrite totalisent la somme de 4 963,77 \$, plus taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE ces factures sont payables en 4 versements, soit un versement le $1^{\rm er}$ mai, un le $1^{\rm er}$ juin, un le $1^{\rm er}$ juillet et un le $1^{\rm er}$ août.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement des factures 41984, 41988, 41992, 41996, 42000 et 42004 de Nutrite totalisant la somme de 4 963,77 \$, plus taxes applicables, soit et est autorisée comme suit :

- 1er mai 2023 : 1 240,95 \$, plus taxes applicables
- ler juin 2023 : 1 240,94 \$, plus taxes applicables
- ler juillet 2023 : 1 240,94 \$, plus taxes applicables
- 1er août 2023 : 1 240,94 \$, plus taxes applicables

13. RÉSOLUTION 23-051 - SOUMISSION - UNIFORMES POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.

CONSIDÉRANT la soumission faite par la compagnie Martin & Lévesque, uniformes, pour l'achat d'uniformes pour les huit (8) pompiers ayant complété leur formation.

CONSIDÉRANT QUE cette soumission s'élève à 2 841,80 \$, plus taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la soumission de la compagnie Martin & Lévesque, uniformes, pour l'achat d'uniformes pour les huit (8) pompiers ayant complété leur formation, soumission au montant de 2 841,80 \$, plus taxes applicables, soit un montant total de 3 267,36 \$

14. RÉSOLUTION 23-052 - CONTRAT DE LOCATION DU 722, 4E RUE - SALON DE COIFFURE DAN.

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du Salon Dan, madame Manon Deschênes, est revenu dans le local qu'elle occupait anciennement, soit le 722, 4e Rue.

CONSIDÉRANT le contrat de location préparé et à être signé avec madame Deschênes.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, ainsi que la greffière adjointe, madame Nadia Soucy, soient et sont autorisées à signer le contrat de location du 722, 4e Rue.

15. RÉSOLUTION 23-053 - DEMANDE DE L'ORGANISATION DU FESTIVAL EN CHANSON DE PETITE-VALLÉE.

CONSIDÉRANT

la demande du Festival en chanson de Petite-Vallée, dans laquelle une proposition de partenariat est faite pour le spectacle hommage "La Petite école de la chanson chante Florent Vollant et Richard Séguin" afin de défrayer une partie des coûts relatifs à l'organisation de ce projet.

CONSIDÉRANT QUE le Festival en chanson de Petite-Vallée constitue un atout culturel et touristique fort important pour le rayonnement de la Gaspésie.

CONSIDÉRANT QUE plusieurs jeunes de Murdochville font partie de ce projet.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de s'associer au projet "La Petite École de la chanson chante Florant Vollant et Richard Séguin"

à titre de commanditaire "ami" en contribuant pour une somme de 300 \$.

16. RÉSOLUTION 23-054 - DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES LA CELLULOSE.

CONSIDÉRANT

la lettre de madame Marlène Marin, coordonnatrice de la Maison des Jeunes La Cellulose » dans laquelle demande est faite afin que, comme l'an dernier, les jeunes de la MDJ participent activement au ramassage des déchets sur le bord de la Route 198 et qu'une contribution de la Ville de l'ordre de 500 \$ leur soit remise en retour.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'une somme de 500 \$ soit accordée à la MDJ La Cellulose lorsque les jeunes la fréquentant auront effectué le ramassage des déchets sur le bord de la Route 198.

QUE ce montant soit payé par le programme de contributions volontaires d'Énergie éolienne du Mont Copper et d'Énergie éolienne du Mont Miller, soit 250 \$ \$ d'Énergie éolienne du Mont Copper et 250 \$ d'Énergie éolienne du Mont Miller.

17. RÉSOLUTION 23-055 - DEMANDE DE MADEMOISELLE SARA-EVE LEVER.

CONSIDÉRANT

la demande de mademoiselle Sara-Eve Lever pour un appui financier pour participer à la Coupe Chevrolet féminine, tournoi de hockey féminin.

CONSIDÉRANT QUE Sara-Eve représentera fièrement notre belle Gaspésie et par le fait même la Ville de Murdochville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde à mademoiselle Sara-Eve Lever la somme de 150 \$ à titre d'appui financier pour participer à la Coupe Chevrolet féminine, tournoi de hockey féminin.

QUE ce montant soit payé par le programme de contributions volontaires d'Énergie éolienne du Mont Copper et d'Énergie éolienne du Mont Miller, soit 75 \$ \$ d'Énergie éolienne du Mont Copper et 75 \$ d'Énergie éolienne du Mont Miller.

18. AFFAIRES NOUVELLES.

A) RÉSOLUTION 23-056 - DEMANDE DE L'ÉCOLE DES PROSPECTEURS DE MURDOCHVILLE. RÉF. : ACHAT DE DICTIONNAIRES.

CONSIDÉRANT

la demande l'École des Prospecteurs de Murdochville pour une aide financière visant l'achat de dictionnaires pour les élèves et étudiants la fréquentant.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde l'école des Prospecteurs de Murdochville une somme de 500 \$ pour l'achat de dictionnaires neufs.

QUE ce montant soit payé par le programme de contributions volontaires d'Énergie éolienne du Mont Copper et d'Énergie éolienne du Mont Miller, soit 250 \$ d'Énergie éolienne du Mont Copper et 250 \$ d'Énergie éolienne du Mont Miller.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, répond aux questions posées par le public.

20. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il est 19 h 10.

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY Maire

NADIA SOUCY Greffière adjointe